

de la Chambre l'impression que pour chaque immigrant venant au pays la compagnie commerciale de l'Atlantique-Nord a reçu la somme de \$5.

Des VOIX : Non ! non !

M. A. K. MACLEAN : Je me contente d'affirmer que la harangue du député de Toronto-nord a créé cette impression sur l'esprit de la Chambre. Je l'avoue, au cours de ses observations, il a eu bien soin de dire que les stipulations du contrat ne visaient qu'une classe spéciale d'immigrants; mais je dois ajouter qu'il est bon nombre de députés ministériels ou antiministériels, ou de représentants de la presse que la teneur des observations de l'honorable député a induits à erreur. Je vais m'efforcer de prouver que c'est là l'impression qu'il a laissée sur l'esprit de la Chambre, mais quant à savoir si la chose lui est imputable à crime, c'est ce que je n'oserais affirmer. Je ne veux point porter pareille accusation; mais avant d'examiner les observations qu'il a formulées l'autre soir, rappelons qu'il a porté la parole à Toronto, à titre d'hôte du cercle Borden; et voici ce qu'il a dit au sujet du marché passé avec la compagnie commerciale de l'Atlantique-Nord :

C'est un fait acquis que pour chaque immigrant, virtuellement, venant d'Europe, sauf de France, la compagnie a reçu \$5.

Voilà un exposé inexact de faits et je tiens à observer qu'au cours des observations qu'il a présentées à la Chambre la semaine dernière, l'honorable député s'est servi de certaines expressions de nature à créer dans l'esprit des députés, des représentants de la presse et du pays, l'impression qu'il a été versé \$5 par tête pour chaque immigrant venu au pays. Voici les paroles que lui met dans la bouche le compte rendu des débats :

Concevez bien la situation : on trace une ligne autour d'une certaine zone de l'Europe continentale ; dans ce rayon se trouve un bien délimité ou s'exerce l'activité de tous les agents chargés de recruter des immigrants pour le Canada. Or, quelque soit le nombre d'agents qui fassent de la propagande, quelles que soient les influences de nature locale ou générale mises en jeu pour diriger des immigrants vers le Canada, du moment que ces immigrants arrivent au pays, pour chaque arrivant, le Gouvernement dit : " Nous verserons \$5 par tête à la compagnie commerciale de l'Atlantique-Nord."

En omettant de mentionner la restriction, partie essentielle du contrat, portant que la prime est réservée aux immigrants de la classe agricole et de la classe des serviteurs, ayant dix-huit ans révolus ; en omettant, dis-je, de faire mention de cette restriction énoncée au contrat, l'honorable député a créé l'impression—au moins dans l'esprit de ses partisans—que la prime de \$5 par tête est versée pour chaque immigrant venant au pays.

M. BLAIN : Lisez donc la suite.

M. A. K. MACLEAN : La suite fera voir combien peu l'honorable député a eu le souci des faits, dans les observations qu'il a adressées au cercle Borden, touchant le marché intervenu avec la compagnie commerciale de l'Atlantique-Nord.

M. FOSTER : Un mot, s'il vous plaît. Vous avez sous les yeux le texte même du compte rendu de mon discours sténographié par le personnel de la Chambre, et c'est là le seul texte dont j'admets l'authenticité. Que mon honorable ami, dans ses critiques, s'appuie sur ce texte plutôt que sur le compte rendu des journaux, compte rendu non révisé et plus ou moins exact.

M. A. K. MACLEAN : Je n'ai pas l'intention de critiquer le compte rendu des observations formulées par l'honorable député au cercle Borden, de Toronto ; mais pour satisfaire la curiosité du député de Peel (M. Blain), je vais donner lecture de la suite de ce discours qui, à mon avis, donne une bien triste idée du discernement de l'honorable député (M. Foster).

En terminant ses observations, M. Foster dit que jamais l'organisation du parti conservateur à Ottawa n'a été aussi parfaite qu'aujourd'hui, et que l'avenir le plus brillant s'ouvre devant lui.

Des VOIX : Très bien !

M. FOSTER : Je n'ai pas un iota à retrancher, à cet égard.

M. A. K. MACLEAN : Je veux bien que les députés de la gauche se mettent en liesse, au moins une fois tous les quatre ans. Pour reprendre le fil de mon discours, je répète que la pensée qui se dégage nettement de tous les discours prononcés ici par les députés de la gauche, c'est qu'ils cherchent à créer l'impression que le Gouvernement a versé cette prime pour tous les immigrants du continent européen, admis au pays.

M. FOSTER : Si l'honorable député veut bien me permettre de l'interrompre encore une fois, je lui ferai une observation : puisqu'il cherche à interpréter ma pensée, je lui déclare que jamais je n'ai ni conçu pareille intention ni cherché à créer pareille impression. A maintes reprises, j'ai désigné les catégories d'immigrants auxquels s'applique le contrat, et j'ai très nettement affirmé que cette prime ne s'appliquait qu'à la classe agricole et à celle des domestiques.

M. A. K. MACLEAN : Je le répète, je ne tiens nullement à dénaturer la pensée de l'honorable député. Cependant, la partie de son discours dont j'ai donné lecture comporte le sens que je lui ai attribué. Rendons lui, toutefois, cette justice : c'est que dans presque toutes les autres parties de sa harangue, il a eu soin de désigner les classes d'immigrants en particuliers auxquelles cette prime était réservée. Ce que je tiens à mettre en relief, c'est l'effet produit par ce discours dans l'esprit du public et l'ac-